

COMPTE-RENDU DETAILLE
COMMISSION THEMATIQUE « QUALITE » - SAGE MARNE CONFLUENCE
3 FEVRIER 2011

Dans l'attente d'un site internet dédié au SAGE Marne Confluence, le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- sur le site Gest'eau : <http://www.gesteau.fr/sage/marne-confluence>, rubrique « Documents produits »

OU

- sur le site : <http://ftp.mairie-saint-maur.com>
 Login = externe3 Mot de passe = mv951+

MEMBRES PRESENTS

COLLEGE DES COLLECTIVITES					
SIAM	M. CHAPRON	FONTENAY SOUS BOIS	Mme CHARPENTIER		
	Mme VALOT	SMV	M. LEROY		
CONSEIL GENERAL 77	M. PLACE		Mlle NAUD		
	M. GABET	SEDIF	Mme LANG		
CONSEIL GENERAL 93	M. BELHOMME	VILLE DE PARIS	M. CHARVET		
CONSEIL GENERAL 94	M. DESLOGES				
	Mlle BERDOULAY				
COLLEGE DES USAGERS					
VEOLIA EAU	M. GENET	EAU DE PARIS	Mme OCTOBON		
CCIP	Mme DE LUCA SCHWARTZ	NATURE ET SOCIETE	M. COQUELIN		
	M. BOUTELOU	ASSO. MARNE VIVE	Mme BIREBENT		
COLLEGE DE L'ETAT					
AESN	M. SERENO	MISE 77	M. GUISEFFI	DRIEE IDF	M. STEINMANN
ARS IDF	Mme EYMARD		M. MEUNIER		

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

COLLEGE DES COLLECTIVITES			
CA EST ENSEMBLE	M. LAGRANGE	CA MARNE ET	M. RODRIGUEZ
ST MAUR DES FOSSES	M. BRUNET	CHANTEREINE	M. ADROIT
CRETEIL	M. DUKAN		
SIAEP LAGNY	Mme CHAMBERT	SAN VAL MAUBUEE	Mme KEREBEL
CA CLICHY MONTFERMEIL		SIAAP	M. LACHERAY
CA HAUT VAL DE MARNE			
COLLEGE DES USAGERS			
CDCK94	M. CHERY-DROUET		
COLLEGE DE L'ETAT			
DRIEE IDF – UT EAU	M. RIBARD		
	Mme MAYET		

Préalablement à la réunion, chaque membre de la commission a été destinataire d'un courrier d'invitation envoyé le 24 janvier 2011, accompagné d'une « Fiche acteur » à retourner le jour de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h40 par M. le Président de la Commission « Qualité », M. CHAPRON (Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée).

Il fait part de son plaisir de réunir les membres de la commission ce jour.

POINT N°1 : TOUR DE TABLE

Les participants à la réunion sont invités à se présenter ainsi que leur structure en veillant à préciser les motivations qui justifient leur participation à la commission « Qualité ».

POINT N° 2 : ETAT DES LIEUX (INTERÊT, METHODE DE TRAVAIL ET CADRE DE LA COMMISSION)

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

La phase d'état des lieux marque le début de la phase d'élaboration du SAGE Marne Confluence, qui devrait durer 5 ans. Sont entre autres précisés, l'intérêt de cette phase pour la suite du SAGE, les objectifs visés et la méthode de travail proposée.

La phase d'état des lieux constitue le socle sur lequel s'appuient les étapes suivantes d'élaboration du SAGE.

En effet, il est primordial de disposer d'un état des lieux solide, complet (mais pas exhaustif) et consensuel pour poser un diagnostic et engager le processus de réflexion sur les solutions à apporter à l'échelle du territoire du SAGE.

Concernant la méthode de travail pour constituer l'état des lieux de manière efficace (cibler les données à récupérer et solliciter la contribution des acteurs), différents outils sont présentés.

Un **fichier Excel** permettra notamment la compilation des données collectées avec une première expertise (actualisation, angle d'approche, limites, avancement dans la mise en œuvre des préconisations et des programmes d'action...). Ce travail permettra de préparer au mieux l'intervention du bureau d'étude.

Une **fiche acteur**, remise avec le courrier d'invitation et dans le dossier de séance, a une double vocation : d'une part identifier les enjeux majeurs pour le territoire du SAGE selon la perception de chaque acteur et d'autre part effectuer un premier recensement des connaissances (données/études/projets...).

2. Débats - Questions

M. LEROY (Président CLE) confirme que la collecte des données est cruciale pour la phase d'état des lieux. C'est une étape de travail intense et indispensable. Tous les acteurs doivent se mobiliser pour mettre à disposition du SAGE leurs données. L'objectif est bien d'être efficace pour cette phase, en s'appuyant sur le travail déjà réalisé par les acteurs locaux.

A RETENIR !

Retourner la fiche acteur et la compléter au gré des échanges en commission et/ou avec l'animateur.

POINT N° 3 : ELEMENTS DEVANT FIGURER DANS L'ETAT DES LIEUX

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Il existe peu de références réglementaires ou de guide méthodologique qui précisent exactement les éléments qui doivent figurer dans l'état des lieux.

Néanmoins, il est important de préciser, dès les premières commissions, les thèmes à aborder. Ce travail de structuration, de cadrage doit permettre d'organiser la collecte des données autour de thématiques jugées importantes par les membres de la commission.

Un **document de travail**, remis en séance, recense les « éléments » nécessaires à récupérer pour établir de l'état des lieux du SAGE. Ce document n'est pas exhaustif. Il sert d'**outil de réflexion** pour les membres de la commission et de **guide** dans la démarche de transmission des données.

2. Débats - Questions

M. COQUELIN (Nature & Société) s'interroge sur le droit qu'a la CLE de récupérer les données énoncées.

M. CHAPRON (Président de la commission - SIAM) indique que la plupart de ces données sont publiques. Dans le cas contraire, des accords doivent être passés par la CLE pour disposer de certaines données (par exemple les rapports d'activité des services eau et assainissement des communes).

M. LEROY (Président CLE) insiste sur la nécessité que les communes et autres acteurs du territoire prennent conscience que leur contribution est primordiale à l'élaboration du SAGE. Leur niveau d'implication sera un gage de réussite pour le SAGE.

M. CHAPRON (Président de la commission - SIAM) relève l'importance qu'il y a à garder de la clarté dans la démarche de compilation des données. La participation des délégataires sera également prépondérante.

M. GENET (VEOLIA Eau) fait cas de la somme conséquente d'études et de données à disposition. Il s'interroge sur la possibilité de limiter la collecte des informations aux dernières années.

M. DEBARRE (animateur) indique qu'il n'est pas souhaitable de se restreindre aux données les plus récentes. Il faut traiter de l'intérêt d'une étude/donnée/etc au cas par cas. Pour cela, il fait appel à l'expertise des acteurs locaux pour effectuer un premier tri et une analyse critique des documents à communiquer au SAGE pour en évaluer la pertinence. Une rencontre avec l'animateur peut être envisagée afin d'en discuter.

M. PLACE (Conseil Général 77) confirme qu'en se limitant par exemple aux 5-6 dernières années, le risque est de s'affranchir de nombreux schémas d'assainissement. Il serait, au contraire, intéressant d'en connaître l'avancement, le degré de réalisation.

M. CHAPRON (Président de la commission - SIAM) fait appel à la pertinence de chacun, en tant que spécialiste, pour indiquer de sa propre connaissance, ce qui est à jour et ce qui ne l'est pas.

M. SERENO (AESN) résume le travail de collecte des données en deux étapes. Une première étape de listing exhaustif des éléments en sa possession (dans la structure qu'il représente) et une seconde phase d'analyse plus précise de ces éléments pour effectuer un tri.

A RETENIR !

Les acteurs locaux doivent s'appuyer sur le document de travail pour identifier les données dont ils disposent dans leur structure et les communiquer à l'animateur.

Des réunions de travail avec l'animateur peuvent être prévues pour discuter des données disponibles et en faire une analyse critique (cf point 2).

POINT N° 4 : 1^{ER} AVANCEMENT DES DONNEES RECUEILLIES

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Pour cette première réunion de la commission, tous les thèmes ne pouvant pas être abordés, il a été proposé une présentation de certains thèmes à l'échelle du territoire du SAGE. Cette démarche qui vise à mettre au même niveau de connaissance du territoire les participants constitue une première approche devant être plus poussée dans le cadre de l'état des lieux.

Les volets abordés ont été les suivants :

- Objectifs d'atteinte du bon état / potentiel pour les masses d'eau du territoire du SAGE ;
- Etat actuel des masses d'eau (pour mesurer l'écart au bon état / potentiel) ;
- Réseaux de suivi de la qualité des milieux aquatiques actuellement en place sur le territoire (réseaux « réglementaires » et réseaux « locaux ») ;
- Enjeu assainissement :
 - Etat actuel de la gouvernance en assainissement sur le territoire ;
 - Enjeux généraux du territoire (pressions de différente nature) ;

- Projets/enjeux identifiés dans les schémas structurants le domaine de l'assainissement ;
 - étude de cas : le schéma directeur du SIAAP ;
- Enjeu eau potable :
 - Etat actuel de la gouvernance pour l'alimentation en eau potable sur le territoire ;
 - Enjeux généraux du territoire (localisation des captages) ;

2. Débats - Questions

M. GABET (Conseil Général 77) indique que le réseau d'intérêt départemental de Seine-et-Marne (RID77) comprend depuis 2009, sur le territoire du SAGE Marne Confluence, 2 points de mesure (physico-chimique) sur le ru de Chantereine et deux points sur le Morbras, en amont et en aval de Roissy-en-Brie. Il précise que ces stations assurent également des mesures du débit afin d'appréhender les flux de pollution. Il précise enfin qu'en 2011, le RID77 intégrera la mesure de 25 substances chimiques.

M. PLACE (Conseil Général 77) indique que le département a élaboré une Stratégie départementale d'assainissement (SDASS) qui devrait, d'ici fin 2011 être traduite en Schéma départemental d'assainissement pour être opérationnel en 2012. Il ajoute par ailleurs que la date de report d'atteinte du bon état / potentiel des masses d'eau est, certes, fixée à 2027 mais que des arguments solides seront nécessaires pour justifier ce report de délai.

M. CHAPRON (Président de la commission - SIAM) indique que la présentation donne un bon cadre de travail.

A RETENIR !

Ce point donne un aperçu du travail de caractérisation du territoire du SAGE qu'il faut réaliser dans le cadre de l'état des lieux.

L'animateur en appelle à nouveau aux acteurs locaux pour analyser les documents/données tels que ceux présentés en séance.

POINT N° 5 : RÔLE DE CHAQUE ENTITE DU SAGE ET CALENDRIER

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations à retenir

Le diaporama rappelle les différentes entités qui prennent part à la démarche d'un SAGE et leur rôle spécifique : CLE, Bureau de la CLE, Commissions thématiques : Président et membres, structure porteuse, animateur du SAGE, bureaux d'études...

Il est indiqué que la rédaction du cahier des charges pour recruter un bureau d'étude va être lancée prochainement. Les attentes particulières des membres quant aux missions qui pourraient lui être confiées sont attendues dans les prochaines semaines. Les organismes financeurs (Agence

de l'eau Seine-Normandie et Région Ile-de-France) seront également associés à l'élaboration de ce cahier des charges ainsi que le Bureau de la CLE. En effet, des membres du Bureau seront invités à la commission d'appel d'offre (CAO) de la structure porteuse (Syndicat Marne Vive). La CLE confirmera le choix du prestataire retenu par la CAO, fin juin ou début juillet.

Enfin, le calendrier à moyen terme (de 2011 à fin 2012, soit la période prévue pour mener à bien la phase d'état des lieux - diagnostic) devrait consister à réunir la commission approximativement tous les 3-4 mois. Ces réunions pourront, en certaines occasions, prendre la forme de visites terrain.

2. Débats - Questions

M. LEROY (Président CLE) relève le caractère ambitieux de ce calendrier. Il fait part de sa détermination à ce que le SAGE poursuive son avancée avec la même dynamique actuelle. Il convient donc de produire un effort significatif sur cette première phase de travail qu'est l'état des lieux pour se projeter rapidement vers l'étape plus concrète de définition du projet de territoire dans le domaine de l'eau. Il rappelle enfin son souhait d'avoir fait suffisamment progresser le SAGE d'ici 2014, année charnière pour le collège des collectivités.

A RETENIR !

Il s'agit d'un programme de travail ambitieux qui requiert la mobilisation de chaque membre dès à présent.

Le recrutement d'un bureau d'études est prévu pour septembre 2011

POINT N° 6 : PERCEPTION, ATTENTES DES DIFFERENTS ACTEURS SUR LA THEMATIQUE

Ce point est dédié à un échange avec la salle pour des questions, remarques diverses.

M. STEINMANN (DRIEE IdF) évoque la question des rejets des industriels et des artisans. Il note que cet aspect est souvent mal cerné dans les SAGE car il existe différents niveaux de connaissance de ces rejets. En effet, la DRIEE-IdF n'a qu'une vision des ICPE et pas des petits industriels et artisans.

Mme DE LUCA SCHWARTZ (CCIP 94) ajoute que la CCIP94 manque aussi de données. Elle va recenser ce dont la CCIP94 dispose et sollicitera les CCIP du 93 et du 77 dans le même sens.

M. CHAPRON (Président de la commission - SIAM) évoque l'existence d'arrêtés et de conventions de déversement des industriels et artisans, auxquels il faudra s'intéresser.

M. BELHOMME (Conseil Général 93) précise que les arrêtés sont obligatoires, contrairement aux conventions. Cependant, un arrêté bien établi permet déjà de régler un certain nombre de problèmes liés aux rejets dans le réseau. Ce travail de suivi des rejets dans le réseau départemental est effectué par le CG93.

Mlle NAUD (SMV) indique que le Syndicat Marne Vive lance une étude sur l'impact potentiel des activités non domestiques sur son territoire. Les résultats sont attendus pour fin 2011.

M. DESLOGES (Conseil Général 94) explique que le département du Val-de-Marne mène aussi une politique de suivi des rejets industriels au réseau départemental. Ce suivi n'est cependant pas exhaustif.

M. CHAPRON (Président de la commission - SIAM) remercie M. LEROY et l'ensemble des participants pour leur présence et M. DEBARRE pour sa présentation. Il lève la séance à 20h30.

Le Président de la Commission

Christian CHAPRON